

Image not found or type unknown



visites pour vente d'un logement

Par **mamy**, le **29/07/2011** à **11:12**

j'ai envoyé le préavis à mon locataire pour vente du logement qu'il occupe. je sais qu'il ne peut refuser la visite d'éventuels acheteurs mais : - combien d'heures par semaine?
- est ce qu'il faut attendre que soient passés les deux mois où il peut dire qu'il veut acheter pour commencer les visites ?
merci de vos réponses